

SESSION PLÉNIÈRE DE PRINTEMPS 2022 DE LA CCNR

Ref: CC/CP (22)09



La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) a tenu sa session plénière de printemps le 2 juin 2022, à Strasbourg. Parmi les principales thématiques de la session plénière, il conviendra de citer des mesures exceptionnelles pour faciliter la mobilité du personnel navigant, la protection des données personnelles dans le cadre des activités des commissions de visite ainsi que les évolutions de la voie d'eau. M. François Alabrune, chef de la délégation française, a assuré la présidence de la réunion. M. Jörg Rusche participait quant à lui pour la première fois en tant que [Secrétaire général adjoint](#), ayant pris ses nouvelles fonctions en mai 2022.

MESURES EXCEPTIONNELLES POUR FACILITER LA MOBILITÉ DES PERSONNELS

La CCNR a adopté des mesures exceptionnelles pour faciliter la mobilité des personnels dans la navigation intérieure, le 11 avril dernier. Pendant une période transitoire, dans l'attente de l'adoption du nouveau Règlement relatif au personnel de la navigation sur le Rhin (RPN), la CCNR invite ses États membres à ne pas sanctionner les membres d'équipage à bord des bateaux de navigation intérieure navigant sur le Rhin qui présentent des certificats de qualifications ainsi que des livrets de service ou des livres de bord délivrés en vertu de la directive (UE) 2017/2397. Inversement, la CCNR invite également ses États membres à prendre des mesures pour que les certificats de qualification, livrets de service et livres de bord délivrés conformément au RPN actuellement en vigueur puissent continuer à être présentés sans sanctions lors des contrôles en dehors du Rhin. Cette mesure exceptionnelle est limitée dans le temps. Elle s'applique jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau RPN, ou jusqu'au 30 septembre 2022 si le nouveau RPN n'a pas été adopté à cette date. La [résolution](#) correspondante et le [communiqué à la presse](#) dédié sont disponibles sur le site internet de la CCNR.

POUR UNE MEILLEURE INFORMATION CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La session plénière a été l'occasion d'adopter des amendements du Règlement de visite des bateaux du Rhin (RVBR). Le modèle de demande de visite a notamment été actualisé pour inclure les informations relatives à la protection des données personnelles. Un espace dédié à de telles

informations est prévu dans le modèle, sans pour autant mentionner un texte concret qui dépend des dispositions en vigueur dans les États membres de la CCNR. Les amendements permettent une meilleure information de la profession concernant les droits en matière de protection des données personnelles, lors d'une demande de certificat de visite. Les amendements entreront en vigueur le 1^{er} juin 2023.

QUESTIONS RELATIVES À LA VOIE D'EAU RHÉNAINE

La CCNR a approuvé différents projets de chantiers sur le Rhin, tels que :

- la réalisation d'une prise d'eau pour l'alimentation d'une roselière, à Beinheim ;
- la création d'une passe à poissons sur l'aménagement hydroélectrique de Rhinau ;
- la démolition du pont de « Merwede ».

Par ailleurs, la CCNR se félicite des mesures d'aménagement prévues en 2022 afin d'améliorer les conditions de navigation sur le Rhin : l'alimentation en débit solide à Iffezheim et sur le Rhin inférieur, la stabilisation du fond en aval d'Iffezheim et à Bockum-Krefeld, l'extension de l'aire de stationnement de Mannheim et un essai de dragage dans la roche.

L'ensemble de ces évolutions de la voie d'eau ne constituent pas des entraves à la navigation sur le Rhin. Au contraire, ces mesures adoptées par la CCNR contribuent à garantir la prospérité de la navigation rhénane et européenne ainsi qu'un haut niveau de sécurité pour la navigation et son environnement.

SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE EN EUROPE

En partenariat avec la Commission européenne, la CCNR a publié en février 2022 son [rapport thématique](#) « Une évaluation des nouvelles opportunités de marché pour le transport fluvial » et en avril 2022 son [aperçu du marché](#). La résolution adoptée en plénière reprend les principales conclusions du nouveau rapport annuel 2022 de l'Observation du marché. Elle sera disponible sur le site de la CCNR en juillet 2022. Le rapport annuel

À PROPOS DE LA CCNR

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.

2022 sera quant à lui publié en septembre 2022. Pour information, les rapports annuels, biannuels et thématiques de la CCNR peuvent être téléchargés dans leur intégralité au format pdf, en version allemande, française, néerlandaise ou anglaise, sous <https://www.ccr-zkr.org/13020800-fr.html> ou consultés directement en ligne sous <https://www.inland-navigation-market.org>.

COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS MAJEURS DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

Des échanges fructueux ont notamment eu lieu dans le cadre du CESNI, de l'observation du marché ou encore de PLATINA3. Ainsi, les résultats complets de la [réunion du CESNI du 12 avril 2022](#) sont disponibles en ligne. Les travaux de PLATINA3 se poursuivent également, avec la tenue du 4^e atelier à Strasbourg, sous l'égide de la CCNR, les 7 et 8 juin 2022. Par ailleurs, différentes actions de communication à destination des acteurs de la navigation intérieure concernant la [feuille de route de la CCNR](#) pour la réduction des émissions, adoptée le 9 décembre 2021, sont menées.

PROCHAINE SESSION PLÉNIÈRE

La prochaine session plénière de la CCNR aura lieu à Strasbourg, le 8 décembre 2022.



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin
2, place de la République - CS10023
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 52 20 10
Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org
www.ccr-zkr.org